



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 14 décembre 2023

Responsable de service :
Stéphanie TOURETTE

DÉLIBÉRATION N° 22

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jean-François RABEAU (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration à Estelle QUERE)
Mme Agnès de BRUYN, (donne procuration à Sophie DESPRES)
M. Arnaud LATREUILLE, (donne procuration à Jacques GAREL)
M. Yan GENONET, (donne procuration à Hélène RATA)

Absente : Lisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M Camille LAGRANGE

Date de convocation	07/12/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

22. Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) : propositions de cartographies

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Considérant l'avis de la commission mixte Patrimoine - Aménagement du territoire, Ecologie, Urbanisme qui s'est réunie le 27 octobre 2023,

Considérant le bilan de la concertation publique qui s'est déroulée du 20 novembre au 1^{er} décembre 2023 inclus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés,

Identifie les zones d'accélération d'énergies renouvelables telles que présentées dans les cartes annexées à la présente ;

Précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté d'agglomération de La Rochelle en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil communautaire prévu par la Loi.

Annexe 13 : Cartographie Agrivoltaïsme

Annexe 14 : Cartographie Géothermie – réseau de chaleur - biomasse

Annexe 15 : Cartographie Ombrière photovoltaïques

Annexe 16 : Cartographie Solaire photovoltaïque au sol

Annexe 17 : Cartographie Solaire sur toiture

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL

Maire



Camille LAGRANGE

Secrétaire de séance